

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aménagement, du  
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la  
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la  
biodiversité

**Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le  
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation  
délivrés entre le 24 octobre 2019 et le 16 janvier 2020**

NOR : TREL1928896S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

\*

\*\*

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 246) à :

*CNRS*

*16 rue Pierre et Marie Curie*

*75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en  
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude sur l'évolution démographique des papillons du genre *Morpho* dans le bassin  
amazonien*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Morpho helenor, Morpho achilles, Morpho deidamia, Morpho hecuba, Morpho  
telemachus, Morpho eugenia, Morpho marcus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces  
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 247) à :

*INRA*

*228 route de l'aérodrome*

*84914 Avignon Cedex 9*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en  
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Travaux de recherche visant à valoriser et dégrader les co-produits végétaux par l'action de souches fongiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Aspergillus tamarii, Aspergillus tubingensis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 248) à :

*Johan Chevalier*

*220 rue Yopoto Claude Charles*

*97319 Awala Yalimapo*

*CNRS*

*118 route de Narbonne*

*31062 Toulouse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Inventaire et étude de la systématique des scorpions*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Scorpions*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 249) à :

*CNRS*

*3 Rue Michel Ange*

*75794 Paris Cedex 16*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la prévalence de l'hybridogénèse sociale chez les fourmis*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Acromyrmex balzani, Allomerus octoarticulatus, Sericomymex mayri, Cyphomyrmex*

*rimosus, Mycetophylax morshi, Sericomymex parvulus, Trachymyrmex corneti,*

*Acropyga guianensis, Mycetophylax faunulus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 250) à :

*Senckenberg Natural History Collections Dresden*  
*Königsbrücker Landstr. 159*  
*D-01109 Dresden*  
*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Reconstruction des trajectoires de dispersion d'une espèce invasive d'amphibien*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Eleutherodactylus johnstonei et microbiote associé*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 251) à :

*Max Planck Institute for Evolutionary Biology*  
*August-Thienemann-Str. 2*  
*24306 Plön*  
*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche en génétique et biologie moléculaire pour améliorer la compréhension du fonctionnement des cycles circalunaires*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Clunio marinus*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Calvados, Côtes-d'Armor, Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 252) à :

*CNRS*  
*16 rue Pierre et Marie Curie*  
*75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyses d'extraits et de molécules isolés d'algues rouges envahissantes en Méditerranée occidentale*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Asparagopsis armata, Asparagopsis taxiformis*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 253) à :

*CNRS*

*Station marine d'Endoume*

*Chemin de la batterie des Lions*

*13007 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche en écologie fonctionnelle et écologie évolutive d'organismes eucaryotes marins*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Porifera, Cnidaria, Arthropoda*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Guadeloupe, Hérault, La Réunion, Loire-Atlantique, Martinique, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Saint-Martin, Var, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 254) à :

*BiotechMarine*

*Secma Bio*

*Zone industrielle Quemper Guezennec*

*22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques d'algues rouges dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique et de nutrition*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Algue rouge*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 255) à :

*BiotechMarine*

*Secma Bio*

*Zone industrielle Quemper Guezennec*

*22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques d'algues brunes dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique et de nutrition*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Algue brune*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 256) à :

*Aix-Marseille Université*

*Campus de Luminy, bâtiment Oceanomed,*

*13288 Marseille cedex 09*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de l'évolution des gorgonaires et coraux et de leur adaptation au changement climatique*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Octocoralliaires et Hexacoralliaires*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 19 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 257) à :

*CNRS*

*1919 route de Mende*

*34293 Montpellier Cedex 5*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la distribution des communautés de vers de terre sur le territoire de la Guyane (projet Wormbank)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Vers de terre (oligochètes) et marginalement les lépidoptères Saturniidae et Sphingidae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 258) à :

*CIRAD*

*42 rue Sheffer*

75116 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Inventaire de la biodiversité des arthropodes et recherches en taxonomie impliquant des analyses moléculaires sur des échantillons d'ADN*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Arthropoda, majoritairement membres des classes Insecta et Arachnida.*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 259) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne CS 1070*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyses des biomarqueurs chez des limandes dans le cadre d'une étude sur les effets de la contamination chimique sur les organismes marins*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Limanda limanda*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Seine-Maritime*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 260) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne CS 1070*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse de génétique des populations de Zostera marina et Z. nolteii. et étude phylogénétique de la faune associée (projet INDIGENE)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Zostera marina, Zostera nolteii, faune d'invertébrés marins associés aux zostères (annélides, cnidaires, crustacés, éponges, mollusques etc)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Côtes d'Armor, Finistère, Gironde, Hérault, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 261) à :

*IFREMER*  
*1625 route de Sainte-Anne CS 1070*  
*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse de génétique des populations de Sabellaria alveolata, phylogénétique de biodiversité, état physiologique (projet REEHAB)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Sabellaria alveolata et faune d'invertébrés marins associés à Sabellaria alveolata (annélides, mollusques, cnidaires, éponges, etc)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Côtes d'Armor, Finistère, Gironde, Hérault, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 262.

\*

\*\*

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 263.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 264) à :

*MNHN*  
*57 rue Cuvier*  
*75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Isolement de souches de microorganismes, identification morphologique, typage et analyses moléculaires*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Microalgues, cyanobactéries, archées, bactéries hétérotrophes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Mayotte*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 265) à :

*Université de Paris XI Paris Sud*  
*15 rue Georges Clemenceau*  
*91405 Orsay Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude chimique d'espèces de macromycètes afin d'isoler et d'identifier des produits naturels*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Macromycètes affiliés aux basidiomycètes et aux ascomycètes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère , Ille-et-Vilaine , Maine-et-Loire , Morbihan, Seine-et-Marne, Yvelines , Hauts-de-Seine, Val-de-Marne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 266) à :

*Université d'Aix-Marseille*

*58 Boulevard Charles Livon CS 60006*

*13284 Marseille Cedex 07*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des émissions de composés halogénés et isoprénoïdes par les palétuviers de Guyane et Martinique*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Avicennia germinans, Avicennia schaueriana, Conocarpus erectus, Rhizophora racemosa, Rhizophora mangle, Laguncularia racemosa*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane, Martinique*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 267) à :

*BiotechMarine*

*Secma Bio*

*Zone industrielle Quemper Guezennec*

*22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques d'algues rouges dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Algue rouge*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.



\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 268) à :

*BiotechMarine*  
*Secma Bio*  
*Zone industrielle Quemper Guezennec*  
*22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques de lichen marin dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique et de nutrition*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Lichen marin*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Landes, Loire-Atlantique, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 269) à :

*Zhejiang A&F University*  
*666 rue Wushu*  
*311300 Hangzhou*  
*Chine*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité génétique de *Diaphorina citri**

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Diaphorina citri*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*La Réunion*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 270) à :

*Universidade Estadual Paulista*  
*Departamento de Zootecnia*  
*Faculdade de Ciências Agrárias e Veterinárias*  
*24884-900 Sao Paulo*  
*Brésil*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Révision taxonomique du genre *Mazama* avec la description d'un néotype*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Mazama americana, Mazama nemoviraga*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 271) à :

*Ludwig-Maximilians University of Munich*

*Biozentrum, Dept. Biologie II Grosshaderner Str.2*

*82152 Planegg-Martinried*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyses génétiques et moléculaires d'escargots de mer*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Caecum trachea, Caecum glabrum*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère, Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 272) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne*

*CS 1070*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la génétique de populations de tortues vertes et imbriquées (projet "Indian Ocean sea Turtles")*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Chelonia mydas, Eretmochelys imbricata*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.